

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 09 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du conseil municipal : 02/11/2021

**Présents** : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy, MAYET Quentin, MONNIER Romain, ROBIEUX Renaud et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, DERRIEN Karine (*arrivée à 21h00*), HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 21h15*), TRIPOTIN Stéphanie

**Absent excusé** : Monsieur ROUSSEAU Cédric

**Absent** : Monsieur MALET Fabrice

**A été élu secrétaire de séance** : Monsieur RUAULT Philippe

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

*Délibération n° 68/2021*

**LAVAL Agglomération : rapports annuels 2020**

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le rapport d'activité 2020 de LAVAL Agglomération ;
- Le compte administratif 2020 de LAVAL Agglomération ;

approuvés par le Conseil Communautaire du 27 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat de Mairie ou sur le site internet de la Commune.

*Réception en Préfecture le 16 novembre 2021*

*Arrivée de Madame Karine DERRIEN à 21h00.*

*Délibération n° 69/2021*

**E-Collectivités : délibération portant adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte**

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la Région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous les adhérents du syndicat dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toutes réflexions utiles au développement des outils et des usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en développant des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature et du parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Le syndicat pourra développer des solutions informatiques génériques et pourra en outre rechercher et mettre en œuvre des solutions informatiques métiers susceptibles d'intéresser ses adhérents. Le syndicat pourra également proposer des solutions matérielles et logicielles en rapport avec l'objet du syndicat.

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat peut aussi intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunication, école numérique et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non-membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique ;
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens ;
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants ;

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.

Concernant la représentation au comité syndical, les statuts prévoient la répartition suivante :

- Communes / 10 délégués ;
- Communautés de communes et d'agglomération / 4 délégués ;
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux / 2 délégués ;
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région / 4 délégués ;
- Départements / 1 délégué ;
- Région / 1 délégué ;

Compte-tenu de l'intérêt pour la Commune de Louvigné d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, Madame le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil Municipal de Louvigné, après en avoir délibéré :

- Adopte les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités » ;
- Décide d'adhérer à cette structure ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

*Réception en Préfecture le 16 novembre 2021*

*Délibération n° 70/2021*

**E-Collectivités : délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte au sein du collège des communes**

Madame le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Madame le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la Commune de Louvigné afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Madame le Maire indique à l'assemblée que Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, s'est portée candidate pour représenter la Commune de Louvigné.

Le Conseil Municipal procède à l'élection à main levée.

Résultat du vote :

- Madame Morgane LE MERRER, à l'unanimité, est proclamée élu représentant de la Commune de Louvigné.

*Réception en Préfecture le 16 novembre 2021*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h15.*

*Délibération n° 71/2021*

**CNAS : convention de partenariat avec la Délégation Départementale de la Mayenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Louvigné adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel actif.

Le CNAS est une association loi 1901, créée le 28 juillet 1967, à laquelle les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

Depuis une loi de février 2007, c'est une obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics de donner accès à l'aide sociale au profit de leurs agents publics territoriaux.

Elle explique que le CNAS est administré et animé par des **instances paritaires** structurées autour de 4 niveaux de représentation principaux :

- **au niveau local**, les délégués locaux :

Pour la Commune de Louvigné :

- o 1 délégué – collège des élus : Madame Christine DUBOIS
- o 1 délégué – collège des agents : Madame Sandra GARRY (également correspondant CNAS)

- **au niveau départemental**, les délégations départementales :

La délégation départementale a pour mission d'assurer l'animation et le développement du CNAS dans le département et plus précisément :

- o de mettre en œuvre les décisions et orientations générales du CNAS et le plan d'objectif régional ;
- o d'animer les réseaux de correspondants et de délégués du CNAS ;
- o d'assurer la promotion du CNAS ;
- o d'organiser l'assemblée départementale annuelle des adhérents ;

Elle est le pilote de proximité du développement du CNAS. Pour mener à bien sa mission, elle peut notamment organiser, dans le département :

- o des réunions de correspondants sur de courtes durées ;
- o des réunions d'information sur le CNAS auprès de collectivités non adhérentes, etc.

Les membres du bureau départemental sont désignés pour 6 ans et composés de façon paritaire pour moitié d'élus et pour moitié d'agents. Madame Sandra GARRY est membre du bureau départemental de la Mayenne dans le collège des agents ; il est composé de 16 membres au total et d'une Présidente d'honneur.

- **au niveau régional**, les comités régionaux d'orientation (CRO)
- **au niveau national**

Madame le Maire explique ensuite au Conseil Municipal que la Délégation Départementale de la Mayenne avait son siège à la Mairie de CHANGÉ, elle souhaiterait pouvoir le déplacer sur la Mairie de LOUVIGNÉ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les moyens mis à disposition de la Délégation Départementale de la Mayenne par la Mairie de LOUVIGNÉ seraient les suivants :

- Mise à disposition d'une secrétaire ;
- Téléphone, internet ;
- Affranchissement ;
- Fournitures de bureau ;
- Photocopies ;
- Mise à disposition d'une salle pour les réunions des membres de la Délégation Départementale ;
- Frais de réception pour les réunions des membres de la Délégation Départementale ;

Le montant de la contribution versée à la Mairie de LOUVIGNÉ en contrepartie des frais de fonctionnement engagés serait fixé à 2 400 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Cette contribution serait révisable chaque année.

Selon le besoin, les éventuelles locations des salles communales pour la tenue des différentes autres réunions statutaires (assemblées générales, réunions des correspondants, ...) seraient facturées en sus par la Mairie de LOUVIGNÉ à la Délégation Départementale de la Mayenne.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal de LOUVIGNÉ, à l'unanimité :

- Donne son accord pour que le siège de la Délégation Départementale du CNAS de la Mayenne soit établi sur la Mairie de LOUVIGNÉ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que l'annexe financière relative à la contribution aux frais de fonctionnement (article 4 de la convention). Cette convention de partenariat sera annexée à la présente délibération ;

*Réception en Préfecture le 16 novembre 2021*

*Délibération n° 72/2021*

### **81 « La Richardais » : délibération portant désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau après enquête publique**

Par délibération n° 50/2020 du 10 septembre 2020, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau en vue de sa cession à Monsieur Dominique RICHARD, propriétaire du lieu-dit 81 « La Richardais » à Louvigné, soit 821 m<sup>2</sup> correspondants au bras du chemin rural permettant d'accéder à sa propriété.

En contrepartie, la Commune de Louvigné achèterait 313 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée A n° 578, appartenant à Monsieur Dominique RICHARD, afin que les véhicules engagés dans le chemin puissent opérer un demi-tour avant d'accéder à sa propriété.  
Ce qui correspond à un reliquat de 508 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 17 août 2021 14h00 au mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 18h00 et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'issue.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De constater la désaffectation d'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau, d'une contenance de 821 m<sup>2</sup>, en vue de sa cession à Monsieur Dominique RICHARD ;
- D'acheter en contrepartie 313 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée A n° 578 appartenant à Monsieur Dominique RICHARD ;
- De fixer le prix de vente, correspondant à ce reliquat d'une surface de 508 m<sup>2</sup>, à la somme de 304,80 € ;
- De désigner Maître Sébastien COLLET, Notaire à Argentré (Mayenne), pour l'établissement des deux actes notariés relatifs à ces régularisations. L'intégralité des frais liés au bornage ainsi que les deux actes de vente seront à la charge de Monsieur Dominique RICHARD ;
- De refacturer l'intégralité des frais liés à l'enquête publique à Monsieur Dominique RICHARD ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour rappel : Monsieur Dominique RICHARD a donné son accord dans un courrier déposé en Mairie le 07 septembre 2020.

*Réception en Préfecture le 16 novembre 2021*

*Délibération n° 73/2021*

**Accueil périscolaire : marché n° 2019002 pour la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire – avenant au marché initial sur le lot n° 2 (charpente bois, couverture, bardage, étanchéité)**

Pour rappel, le montant global du marché (avenants compris) s'élève à :

Montant HT	387 011,31 €
Montant TTC	464 413,58 €

Madame le Maire explique que pour clôturer ce chantier, un avenant est à étudier :

Lot n° 2 – charpente bois, couverture, bardage, étanchéité : moins-value dans le cadre de la suppression de travaux (brise-soleil et cadre ossature bois) :

- - 1 356,80 € HT ;

Lots	Nom de la société	Montant HT sans avenants	Avenants HT	Montant TTC avec avenants
<b>Lot n° 01 – Terrassement, gros-œuvre, aménagements</b>	SAS PREVOSTO Laval (Mayenne)	142 622,11 €	(1) + 1 744,88 € (2) + 1 675,74 €	175 251,28 €
<b>Lot n° 02 – Charpente bois, couverture, bardage, étanchéité</b>	SARL Couverture Charpente Vimarcéenne « CCV » Vimarcé (Mayenne)	54 866,03 €	(1) - 1 971,91 € (2) - 1 356,80 €	63 472,95 €
<b>Lot n° 03 – Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie</b>	SARL REBOURS Père en fils Prée d'Anjou (Mayenne)	44 096,00 €	(1) - 1 331,00 €	51 318,00 €

<b>Lot n° 04 – Menuiseries intérieures</b>	SARL Menuiserie LANCELIN Louvigné (Mayenne)	24 247,00 €		29 096,40 €
<b>Lot n° 05 – Plaquisterie, isolation, faux-plafonds</b>	SARL HIMO <sup>2</sup> Château-Gontier (Mayenne)	17 354,11 €	Liquidation judiciaire	20 824,93 €
<b>Lot n° 05 – Plaquisterie, isolation, faux-plafonds</b>	EURL LATOUR-ACTIS Changé (Mayenne)	13 553,06 € 1 249,50 €	Nouvelle consultation	16 263,67 € 1 499,40 €
<b>Lot n° 06 – Carrelage, faïence</b>	SARL SOL 2000 L’Huisserie (Mayenne)	8 191,00 €		9 829,20 €
<b>Lot n° 07 – Peinture, sols souples</b>	SAS GERAULT St Berthevin (Mayenne)	12 385,64 €		14 862,77 €
<b>Lot n° 08 – Chauffage, ventilation, plomberie</b>	SAS GEORGES et FOUCHER Laval (Mayenne)	45 402,00 €		54 482,40 €
<b>Lot n° 09 – Electricité</b>	Eiffage Energie Système Maine Bretagne Laval (Mayenne)	22 449,52 €	(1) + 477,63 €	27 512,58 €

**Au 09 novembre 2021, le montant global du marché s’élève désormais à :**

<b>Montant HT</b>	<b>385 654,51 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>462 785,42 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents :

- de valider l’avenant proposé conformément aux détails énumérés dans le tableau ci-dessus en rouge ;
- d’autoriser Madame le Maire ou l’Adjoint délégué à signer toutes les pièces inhérentes à cet avenant ;

*Réception en Préfecture le 16 novembre 2021*

## **QUESTIONS DIVERSES**

**A noter** : Les élections législatives sont d’ores et déjà programmées les 12 et 19 juin 2022.

***Cérémonie du 11 novembre*** : Elle aura lieu à Louvigné le dimanche 14 novembre 2021.

Au programme :  
10h15 Rassemblement Place St Martin ;  
10h30 Dépôt de gerbe au monument aux morts ;  
Cérémonie suivie d’un vin d’honneur servi à la Salle des Loisirs ;

Les élus se réuniront à partir de 10h30 le samedi 13 novembre 2021 pour la mise en place du vin d’honneur à la Salle des Loisirs.

## **Commission Communication & Citoyenneté**

La prochaine commission Communication & Citoyenneté est fixée au lundi 13 décembre 2021 à 20h30.

## **Commission Aménagement & Développement économique**

***Point sur les travaux en cours*** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les travaux en cours :

- « Le Jardin des Capucines VI » : Présentation au Conseil Municipal des lots vendus, soit 6 sur un total de 16.

- Travaux de voirie 2021 : Il reste à faire :

- Drainage du chemin de la Bonnelière. Les travaux vont être reportés sur le début de l’année 2022 car l’entreprise ne peut pas intervenir avant ;

## **Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative**

***Compte-rendu de la réunion annuelle avec les Présidents des Associations du lundi 11 octobre 2021*** : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de cette réunion qui s'est déroulée le lundi 11 octobre 2021.

**Points sur les calendriers 2021-2022-2023 de la Salle des Loisirs** :

Les dates sont étudiées avec les associations, les Assemblées Générales et les différents évènements ont été notés.

La date de la fête communale organisée par le comité d'animation initialement prévue le 11 juin 2022 est reportée au 18 juin 2022.

Le tournoi de foot aura lieu le 12 juin ou le 19 juin en fonction de la date du vide grenier de l'APE. La fête de l'école reste également à positionner pour pouvoir positionner le vide grenier de l'APE à la suite.

**Point sur les bureaux et les locations** :

Un rappel est fait aux différentes associations quant à la transmission des dates de leurs AG pour que les élus concernés puissent s'y rendre et ainsi les accompagner. Il est également nécessaire de transmettre tout changement de bureau en Mairie avec les nouvelles coordonnées des membres.

Un point est fait sur les locations de la Salle des Loisirs :

- Une location gratuite par an et par association communale ;
- En cas d'annulation, respecter les délais de prévenance afin que la salle puisse être remise à la location aux particuliers ;

**Divers** :

L'idée d'une boîte aux lettres commune pour les associations devant la Mairie est proposée pour faciliter la récupération du courrier.

L'association Gymnastique Volontaire recherche un endroit pour pouvoir stocker ses archives. Un local est en cours de recherche pour répondre à la demande.

***Point sur les sujets en cours*** : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- **Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires 2021** : Les ordinateurs ont été configurés et descendus à l'école pour la rentrée de novembre 2021.

L'adhésion à E-primo a été demandée pour l'année scolaire 2021/2022. Des licences pour les 6 classes ont été commandées. Madame Morgane LE MERRER rappelle que la subvention de 50 % ne portera que sur les cycles 2 et 3 (soit 91 élèves).

- **Augmentation de la fréquentation à l'accueil périscolaire** : Depuis l'ouverture du nouvel accueil périscolaire, il est remarqué une hausse de la fréquentation avec une moyenne de 35 à 40 enfants accueillis le matin et/ou le soir. Cela représente environ 35 % des élèves. Ces points ont été mis en avant lors de l'inauguration/portes ouvertes du samedi 23 octobre 2021. Les parents ont pu visiter ce nouvel accueil et échanger avec le personnel présent.

- **Personnel communal** : retour d'Anaïs MARION le lundi 08 novembre 2021 à la suite de son congé maternité. Elle va maintenant finaliser sa formation BAFD.

- **Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** : La présentation a été faite aux élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école « Le Grand Pré » le mardi 19 octobre 2021 par Madame le Maire et Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire.

Les élèves souhaitant intégrer le CMJ doivent désormais préparer une profession de foi et devront la présenter au reste de leur classe. Des élections se tiendront par la suite dans la salle du Conseil Municipal. Les enseignants indiqueront quand les élèves seront prêts pour l'organisation de ces élections. 3 CM1 et 3 CM2 seront élus.

Concernant les 6<sup>ème</sup> et les 5<sup>ème</sup>, une permanence s'est tenue le 04 novembre 2021 en Mairie pour répondre aux questions des jeunes intéressés. Le mode de sélection des candidats de cette tranche d'âge reste encore à définir avec la commission Vie scolaire & Jeunesse.

## **Commission Entretien & Cadre de vie**

***Point sur les sinistres de la Salle des Loisirs et les remboursements d'assurance à la suite des expertises du 15 octobre 2021*** :

Deux dossiers de vandalisme survenus sur la Salle des Loisirs sont actuellement en cours auprès de l'assureur GROUPAMA et les expertises ont été réalisées le vendredi 15 octobre 2021.

Après accord, la Commune de Louvigné va être indemnisée à hauteur de 2 963,16 € pour les vitrages et 8 329,14 € pour la porte de service à remplacer et le parquet à rénover.

**Point sur les travaux en cours :** Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur les travaux en cours :

- Rénovation des Vestiaires foot : L'entreprise BARON a commencé son intervention hier lundi 08 novembre 2021 par le remplacement de toutes les portes et terminera normalement le lundi 15 novembre 2021.
- Sécurisation périmétrique du groupe scolaire avec l'installation d'un vidéophone : Le portier vidéo a été installé le jeudi 04 novembre 2021 par la société MOULAY Automatismes.
- Inauguration du défibrillateur : L'inauguration du défibrillateur de la Place St Martin est programmée le samedi 27 novembre 2021 à 10h (rappel) ;
- Cérémonie pour la plantation des arbres des naissances 2020 et 2021 : cette cérémonie est programmée le samedi 27 novembre 2021 à 11h (rappel) ;
- Illuminations 2021 : l'installation des illuminations 2021 est programmée les 03 et 04 décembre 2021 (rappel) ;

Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 02 décembre 2021.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
Philippe RUAULT	Marie-José HOREL	Fabrice MALET  <b>Absent</b>
Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU  <b>Absent excusé</b>	Corinne BAGOT
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	Jérémy GRENEAU
Renaud ROBIEUX	Quentin MAYET	Romain MONNIER



